



Union des Fédérations Francophones de Lutte

L'union des Fédérations Francophones de Lutte est une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901 et déclarée au répertoire national des associations au numéro W941011429

A l'attention des Présidents des Fédérations Francophones de Lutte

Le 05/02/2026

Objet : Organisation de la 1^{re} Académie francophone de lutte – 31 Mars – 4 Avril 2026

Bonjour chers amis de la francophonie,

Mesdames, Messieurs les Présidentes et Présidents des fédérations francophones de lutte,

Je souhaite porter à votre connaissance l'organisation et la mise en place de la première Académie francophone de lutte, qui se déroulera à Dakar du 31 Mars au 4 Avril 2026.

Cette académie est organisée avec le concours du CREPS de Dijon, de Madame Maïté Piva, ancienne athlète internationale, professeure au sein de l'Académie francophone et présidente de l'un des plus grands clubs de lutte de France, le CPB Besançon, ainsi qu'avec la participation de notre expert Christian Danga

Cette organisation bénéficie également du soutien de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du ministère des sports et en partenariat avec les fédérations, la fédération française de Lutte et la fédération sénégalaise de lutte

Sont bien entendu pleinement associés à ce projet l'Union des fédérations francophones de lutte (UFFL) ainsi que la Confédération internationale des unions sportives Francophones (CIUSF).

Vous trouverez en pièce jointe à ce message la plaquette de présentation, qui vous apportera l'ensemble des informations relatives à cette académie.

Dans le cadre de cette première organisation, et les places étant limitées, nous souhaiterions disposer d'un retour rapide de votre part si vous souhaitez y participer.

Les confirmations devront être adressées à Madame Maïté Piva, à l'adresse qui vous sera indiquée, ainsi qu'à l'Union des fédérations francophones de lutte. (<mailto:academie.francophone.lutte@gmail.com> et Uffl@outlook.fr)

Concernant l'organisation et les frais : l'accueil sur place, l'hébergement et les frais de restauration seront pris en charge par l'organisation.

Les frais de transport restent à la charge des participants. Toutefois, en fonction des enveloppes financières qui nous seront attribuées, une aide partielle au transport pourra éventuellement être envisagée. Il conviendra alors de nous transmettre les informations nécessaires.



Union des Fédérations Francophones de Lutte

L'union des Fédérations Francophones de Lutte est une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901 et déclarée au répertoire national des associations au numéro W941011429

Je me permets d'insister sur l'importance de vous saisir rapidement de cette opportunité. Comme vous le savez, cela fait de nombreuses années que l'Union francophone œuvre à la mise en place de cette Académie francophone de lutte. Cette première édition constitue une occasion majeure à saisir.

Cette démarche contribue fortement à la crédibilité et à la notoriété de nos unions francophones et, je l'espère, nous permettra d'engager un dialogue constructif avec l'Organisation internationale de la Francophonie, sa Confédération et le Comité international des Jeux de la Francophonie, dans la perspective d'une réintégration de la lutte aux Jeux.

Il est également important de noter que cette organisation bénéficie du soutien des institutions concernées. Il peut être utile, pour certaines fédérations, de se rapprocher de leur Ambassade de France, de la CONFEJES ou encore de la Solidarité Olympique, afin d'examiner d'éventuelles aides complémentaires à la participation.

Je vous remercie par avance de l'attention portée à cette démarche et reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous souhaite une excellente journée.

Vive la francophonie sportive.

Bien cordialement,

Didier Sauvaire

Union des fédérations francophones de lutte

